



**COMPTE RENDU DE LA REUNION**

**DU COMITE SYNDICAL**

**05 OCTOBRE 2021**

**Présents :**

**MME GONINET L.**  
**MME GRENIER M.C.**  
**M. BARGOIN J.**  
**M. BLANCHOZ P.**  
**M. BRIVARY J.F.**  
**M. DUROHANY D**  
**M. DURUPT S.**  
**M. GARMIS F.**  
**M. MAURIN D.**  
**M. MAZELIER V.**  
**M. ORCIERE T.**  
**M. ROUVIDANT J.L**

**Absents :**

**MME TARTRY-LAVEST Agnès pouvoir à M.GARMIS F.**  
**M. DERBIAS J.L**  
**M. GIRARD J.B.**  
**M. MERCKER A. pouvoir à M.DURUPT S.**

**Présents : 12    Votants : 14**

**Début de séance à 18h20**

**Remerciements à la commune d'Orléat de nous avoir accueilli dans sa salle polyvalente.**

**Remerciements à M. le Conseiller départemental M. Cédric DAUDUIT et son remplaçant M. BOURNAT Christian qui nous ont fait l'honneur de leur présence. Ils nous réitérent tout leur soutien concernant les affaires liants le SIAEP et le Conseil départemental.**

**Approbation pour un complément à l'ordre du jour : Délibération pour adhésion auprès d'un médiateur de la consommation**

**Ajout d'un sujet supplémentaire aux questions diverses suite à la demande de M. BLANCHOZ.**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE**

***Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 22/06/ 2021. Consultable au siège***

## REALISATION DE 2 FORAGES D'EAU POTABLE SUR LE SITE DE BASSINET

**Approbation à l'unanimité la réalisation de deux forages d'eau potable sur le site de Bassinet- Consultable au siège**

Ce programme permet des travaux de réalisation de deux forages sur le site Bassinet de :

- ✓ sécuriser l'alimentation en eau potable
- ✓ assurer une protection sanitaire
- ✓ assurer une protection contre l'intrusion

Le montant total de l'opération dont l'étude de maîtrise d'œuvre est réalisée par le Cabinet Merlin s'élève à : 500 000 HT dont 454 000 HT de travaux.

## TRAVAUX DE SECURISATION DE LA PRODUCTION EAU POTABLE PUIIS DE CHARNAT

**Approbation à l'unanimité des travaux de sécurisation de la production d'eau potable du puits de Charnat.**

*Consultable au siège*

Le programme de travaux vise à sécuriser la production d'eau potable du captage de Charnat avec la régénération des deux drains existants du puits et l'ajout de deux drains supplémentaires.

Le montant total de l'opération dont l'étude de maîtrise d'œuvre est réalisée par la SCOP SOMIVAL Ingénierie s'élève à 284 000 HT dont 261 000 HT de travaux.

## TRAVAUX PROGRAMME RENOUVELLEMENT 2022

**-Approbation à l'unanimité des travaux renouvellement programme 2022 : Chez Mozat-Crevant-Laveine ; Chez Fauroux-Lezoux ; Le Bourg-Bulhon. Documents consultables au siège.**

Ce programme permet de réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'alimentation d'eau potable en 2022

- ✓ Chez Mozat à Crevant-Laveine
- ✓ Chez Fauroux à Lezoux
- ✓ Le Bourg à Bulhon

Ces 3 opérations ont été proposées par la commission travaux du 19 mars 2021 et arrêtées par cette même commission le 29 septembre 2021.

Le montant du programme dressé par la SCOP SOMIVAL Ingénierie est de 388 000 HT dont 351 000 HT de travaux

**-Approbation à l'unanimité des travaux renouvellement programme 2022 : Le Bourg-Orléat-tranche 3-Rue de Lezoux (RD85) -Rue des Bruyères**

Ce programme vise à renouveler la conduite se situant à « Le Bourg-Route de Lezoux (RD 85) -Rue des Bruyères » sur la commune d'Orléat. Cette opération est à l'étude par le BET EGIS et entre dans une opération globale de réhabilitation des réseaux sur cette traverse en maîtrise d'ouvrage Commune d'Orléat.

Le coût de ce projet pour le Syndicat est de 114 123 HT dont 99 123 HT de travaux.

*En fonction de l'avancée de l'étude globale, cette opération peut être appelée à être reportée sur l'année 2023 pour le syndicat.*

## **SUPPRESSION DU POSTE ADJOINT TECHNIQUE CREATION DU POSTE AGENT DE MAITRISE**

***Approbation à l'unanimité de la suppression avec création de poste d'Agent de maitrise.***

*Document consultable au siège.*

Suite à l'avis du Comité Technique du 14 septembre 2021, le poste d'adjoint technique sera supprimé et le poste d'agent de maitrise sera créé pour l'agent M. Pierric LE DUC. Cette création répond à l'obtention de son concours du 17/05/2021, à la liste des avancements de grade possibles dans le respect des Lignes Directrices de Gestion établies et validées le 08 juin 2021.

## **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020**

***Approbation à l'unanimité de l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2020. Consultable au siège.***

Un document informatique sera transmis à chaque élu afin de présenter le RQPS 2020 à leur conseil municipal. Le SIAEP DORE ALLIER a remis en main propre ce RQPS 2020 lors de la réunion du Comité syndical. Il sera aussi adressé à la CCEDA avec la délibération.

Le Comité syndical remercie les agents pour le travail effectué puisque le SIAEP DORE ALLIER arrive à un taux de rendement satisfaisant de 85.2%, avec un renouvellement des conduites de 3.16 km, et une connaissance précise de ses réseaux. Sur le RQPS, un indicateur de la qualité de l'eau est faussé et ne doit pas être relevé plus que de mesure : il s'agit d'une analyse microbiologique jugée non conforme. Pour explication, le prélèvement a été effectué à la station de la Grève à Vinzelles en arrêt à cette période. Malgré notre contestation auprès de l'ARS, cette analyse reste comptabilisée dans nos indicateurs.

Le RQPS retrace la bonne santé du SIAEP DORE-ALLIER qui tend à améliorer le rendement de ses services en maintenant des tarifs compétitifs.

M. BLANCHOZ propose la réalisation d'un tableau récapitulatif des indicateurs sur 10 ans pour avoir une meilleure visibilité de l'évolution du prix et de la qualité du service public d'eau. Cette proposition est validée par le Président et l'ensemble des délégués.

## **ADHESION AUPRES D'UN MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION**

***Approbation à 12 voix et 2 abstentions pour l'adhésion auprès d'un médiateur de la consommation Document consultable au siège***

Tout professionnel est dans l'obligation de mettre à la disposition du consommateur et gratuitement un médiateur de la consommation depuis le 01 janvier 2016. Le syndicat se met en règle avec le Code de la consommation.

Cette prise de conscience de notre obligation légale fait suite à une affaire vis-à-vis d'un abonné : une réponse défavorable du Syndicat à une demande d'un abonné qui a fait appel par conséquent à un médiateur de l'eau.

Une convention va-être signée entre le Syndicat et un médiateur agréé par la CEMC (Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation). Le syndicat fait le choix d'un organisme de médiation correspondant à la taille modeste de sa structure et des litiges éventuels qu'ils pourraient advenir.

Les coordonnées du médiateur seront obligatoirement portées sur les différents moyens de supports visibles par les abonnés (mentions légales du site internet, facture, devis...).

***(Voir Présentation. ppt page 3 et 4)***



## Sujets divers :

### *Sujets à retrouver sur la présentation PowerPoint jointe au Compte-rendu*

#### ➤ **Contrat avec opérateurs téléphoniques sur Montsablé** *(page 6 à 8 du .ppt)*

Le Président expose l'avantage et les inconvénients des antennes de téléphonie et de leur gestion par les opérateurs ou leurs sous-traitants sur le site de Montsablé (voir .ppt). Après échanges, le comité syndical convient unanimement qu'il y a bien trop de désagréments, de risques sanitaires, de dangers d'atteintes à la structure du bâtiment et de risques liés à la sécurité du site. L'avantage de la rente des loyers annuels n'en est plus un.

La dépose des installations des opérateurs doit être envisagée dès que possible (en fin de chaque bail au plus tard). La possibilité de résilier par anticipation les 3 baux avec les opérateurs téléphoniques doit être envisagée si besoin. Une expertise juridique pourra être demandée rapidement, celle-ci étant opposable aux opérateurs. Cette tâche sera confiée au futur cabinet juridique qui œuvrera pour des dossiers en cours au sein du SIAEP. La protection juridique du Syndicat pourrait couvrir les frais engagés.

#### ➤ **Travail avec cabinet juridique** *(page 9 et 10 du .ppt)*

Deux cabinets juridiques ont été consultés par le Syndicat sur les sujets suivants :

- La résiliation des baux des 3 opérateurs téléphoniques sur le site de Montsablé
- La refonte du règlement de service du SIAEP
- La retouche éventuelle d'une ou deux phrases du statut du Syndicat

Le syndicat retiendra dans les jours suivants le cabinet avec lequel il travaillera dès cette fin d'année.

Concernant la refonte du règlement de service, le cabinet juridique effectuera son travail avec les services du syndicat et les membres de la commission communication qui ont déjà élargué le sujet.

#### ➤ **Renégociation des contrats d'assurance du syndicat**

Le président a souhaité renégocier avec notre compagnie d'assurance AREAS les divers contrats d'assurance. Ils n'avaient pas été renégociés depuis 17 ans. Il remercie Mme GONINET pour sa contribution. Après renégociation et mise à jour de certains contrats, AREAS demeure notre assureur et conserve toute notre confiance. L'ensemble des montants annuels des cotisations en police d'assurance du SIAEP s'est vue diminuée de près de 9 000 € /an.

#### ➤ **Présentation du site internet**

Ouverture publique du site [siaepdoreallier.fr](http://siaepdoreallier.fr) le 11/10/2021.

Le site est une vitrine du SIAEP, on y retrouve : des informations utiles pour les abonnés, des documents en ligne à télécharger ou à consulter, des explications sur la localisation, les compétences, le fonctionnement, l'histoire du syndicat, les modes de paiement, le développement durable dans nos actions des rubriques d'aides et de conseils...

Comme demandé par M DURUPT, un point statistique de visite du site sera effectué régulièrement.

#### ➤ **Point sur l'évolution du 2<sup>ème</sup> contrat territorial de protection des AAC** *(page 12 du .ppt)*

Depuis le dernier comité syndical :

Lors de la réunion du 19 juillet 2021, un 4<sup>ème</sup> syndicat se joint à nous pour la 2<sup>ème</sup> phase du contrat : le SME d'Issoire. Les services de l'Etat (DDT et ARS) suivent l'avancement de notre projet par des contacts et réunions régulières. Les présidents des 4 Syndicats se réunissent à Coudes le 06 octobre pour définir la répartition financière, le portage du contrat et le profil d'un poste d'animateur à recruter en CDD. Cet animateur devrait avec les services des 4 SIAEP et le BET CPFG-HORIZON monter le dossier du contrat territorial puis par la suite intervenir éventuellement au sein des exploitations agricoles.

Tout comme les autres syndicats garants de la qualité de l'eau potable desservie, le SIAEP Dore-Allier souhaite vivement que la chambre d'agriculture prenne enfin toute la mesure des conclusions du premier contrat territorial : à savoir la nécessité d'inciter les exploitants agricoles à limiter au maximum les épandages de produits phytosanitaires dans les AAC définis en 2010 par le Grenelle 2 de l'environnement. M LEDUC fait remarquer par ailleurs le renforcement par l'ARS des recherches des métabolites de métolachlores : 2 nouvelles molécules sont recherchées dans les analyses. Ces molécules sont issues d'émanations des produits phytos.

➤ **Sensibilisation sur l'eau potable dans les écoles**  
*(page 13 du .ppt)*

Un premier contact pris avec l'école de Crevant-Laveine lance cette nouvelle action qui tient à cœur à l'ensemble du Syndicat Dore Allier. Cette action pour partie théorique et pour partie pratique avec visite sur sites du SIAEP peut bénéficier d'une subvention de 50% de la part de l'Agence de l'eau. Des devis pour des « goodies » sont en demande pour offrir aux écoliers.

➤ **Chemin de Bassinet**  
*(page 14 à 15 du .ppt)*

La décision de fermer définitivement le chemin d'accès à la Grève de Bassinet est entérinée par le SIAEP, la commune de Crevant-Laveine et la commune de Culhat. Cette fermeture sera effective durant l'hiver. Une barrière et des rochers seront installés au droit de la propriété du Syndicat. Un panneau explicatif sera posé. Le chemin menant à la grève au-delà de cette barrière sera rendu impraticable aux divers véhicules et voué à disparaître en l'état par la suite.

➤ **Abattage des arbres de Vinzelles**  
*(page 16 du .ppt)*

Le syndicat fait abattre dès cet automne les peupliers des 2 parcelles plantées en 1991. Les souches des peupliers autour du puits seront grignotées pour faciliter l'entretien futur. La parcelle la plus proche de l'Allier sera coupée mais les souches laissées pour un recépage naturel des peupliers.

➤ **Point sur les travaux en régie, sur le personnel, sur le matériel et véhicules, sur le devenir de l'ancien appartement du 1<sup>er</sup> étage**

**Travaux en régie 2021**

- 97 branchements neufs,
- 16 casses de conduite,
- 14 casses de branchements,
- 10 branchements renouvelés
- Linéaire extension 330 ml
- Linéaire renouvellement 305 ml
- Voie romaine : 150 ml de conduite posée
- A VENIR
- 110 ml devant la Mairie d'Orléat
- 60 ml rue du Bajolet à Crevant-Laveine

**Travaux en régie 2022 déjà programmés**

- Tranche 1 Lot La Valeyre LEZOUX
- Continuité de la Voie romaine

### **Personnel du SIAEP :**

Depuis le 1er octobre 2021, entrée en fonction d'un nouvel adjoint technique M. LEITE Lucas. Bienvenue à cette recrue !

M. Pierric LE DUC ayant eu son concours sera nommé agent de maîtrise. Félicitations !

Mme AUTER Jessica remplissant avec satisfaction ses fonctions actuelles verra son CDD d'adjoint administratif renouvelé de 3 mois.

### **Matériel et véhicule**

Achat véhicule léger

Réflexion pour l'achat d'une minipelle (24 000€)

Vente du compresseur à une entreprise de BTP de Randan (2 200€)

### **Appartement 1<sup>er</sup> étage**

M. CHARREYRE, locataire de l'appartement au 1<sup>ère</sup> étage du bâtiment du Syndicat depuis le 01 mai 2009 a quitté son logement le 03 septembre 2021 pour un rapprochement familial. Cet appartement n'aura plus vocation à loger un nouveau locataire. Un projet de transformation en bureaux et salle de réunion sera défini et proposé pour 2022.

### **Questions diverses :**

Suite à un incident survenu dans un bâtiment public, les délégués de la commune de Charnat demandent au Président : *« que le Syndicat profite de son travail avec le cabinet juridique pour étudier de quelle manière le Syndicat peut prendre à sa charge une exception au règlement de service : la prise en charge financière par le Syndicat pour une fuite d'eau sur un bâtiment communal ».*

Le Président consent à confier au cabinet juridique ce point soulevé par ces délégués.

### **➤ Réservoir de Bel-Air**

Ont été présentés des photos de la réhabilitation du réservoir de Bel-Air sur la commune de Saint-Jean-d'Heurs. Un graphe réalisé par un professionnel « Keymi » demeurant à Orléat permet pour 3000 € de redorer la vision de ce bâtiment. Le choix du motif a été arrêté par les agents du SIAEP. Tout comme nous, la commune de Saint-Jean-d'Heurs a exprimé sa satisfaction quant à la modernité de ce ravalement. Une expérience qui pourrait être reconduite sur d'autres sites.

## **Agenda**

**Comité syndical : mardi 21 décembre 2021 à 18h -Salle des Fêtes de Charnat-**

**Fin de séance à 21h30**

Vu le Président,

MAZELIER Vincent